



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Marc GASTAL, Maire de la commune.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION : 27 novembre 2023**
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, COUDERC Véronique.
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys

Objet : Mise à disposition de locaux communaux pour la création d'une M.A.M.

Mr le Maire expose le projet communal d'ouvrir une Maison d'assistantes maternelles (MAM) sur la commune afin de compléter l'offre de service en faveur de la petite enfance.

Une association de deux assistantes maternelles s'est constituée en vue de l'ouverture d'une MAM. La commune met à disposition les locaux de l'ancienne école après réfection totale et mise aux normes des locaux Sis 40 allée du souvenir Français 46140 PARNAC pour l'exercice de cette activité.

Ce local a une capacité d'accueil pour 3 assistantes maternelles et 12 enfants.

Afin de formaliser cette mise à disposition et de définir les droits et obligations de chacun, une convention est instaurée entre la Commune et la MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la convention et donne pouvoir à la Maire pour mener à bien le projet, signer la convention.

Votes :

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 0

Décision adoptée

Marc GASTAL,
Le maire,

Gwladys GASTAL,
Le secrétaire de séance,